



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 juillet 2014
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2014

2-5 septembre 2014, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan
(2015-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Fondements du programme.....	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Gestion du programme et des risques	13
IV. Suivi et évaluation.....	15
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Afghanistan (2015-2019).....	16



I. Fondements du programme

1. La « décennie de la transformation » en Afghanistan commence en 2015. Avec les élections présidentielles en 2014, le retrait des troupes internationales, et le démantèlement des équipes de reconstruction de province, l'Afghanistan poursuit sa marche vers l'autonomie. Les années à venir seront marquées par la pleine souveraineté de l'Afghanistan sur ses processus politiques et sur les questions de sécurité et de développement. La communauté internationale et les Nations Unies continueront à soutenir l'Afghanistan, comme en témoignent le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et les engagements de Chicago sur le développement et la sécurité. Alors que l'Afghanistan amorçe sa Décennie de transformation, le PNUD doit également opérer une transition pour répondre aux priorités nouvelles et aux problèmes opérationnels, en s'inspirant du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017.

2. Des progrès considérables ont été accomplis en matière de développement depuis 2001, malgré l'insurrection permanente dans certaines régions du pays – un conflit qui a fait près de 9 000 victimes civiles en 2013. Des élections présidentielles ont eu lieu en 2004, 2009 et 2014, l'autorité de l'État s'est étendue à tout le pays, et le développement socioéconomique a conduit à une croissance du produit intérieur brut par habitant, passant de 186 dollars en 2002 à 688 dollars en 2012. Le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2012 porte à croire que l'Afghanistan devrait pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation et de santé à l'horizon 2020. Plus de 30 % des employés du Gouvernement central sont des femmes, et 28 % des sièges du Parlement national sont réservés aux femmes. Au regard des indicateurs supplétifs utilisés pour mesurer les niveaux multidimensionnels de la pauvreté, la santé et l'éducation accusent des progrès notables : le taux de mortalité infantile a chuté de plus de 50 % entre 2003 et 2012, et le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 54 % en 2003 à 77 % en 2013.

3. Cependant, les progrès ont été différents selon les secteurs de développement, selon les tranches de revenus, entre hommes et femmes et entre zones rurales et urbaines, et le pays connaît toujours une situation fragile, une baisse de la croissance économique et, actuellement, une grave crise de trésorerie. À partir d'une analyse des besoins et compte tenu des politiques nationales de développement présentées dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, les programmes prioritaires nationaux et le nouveau programme du « New Deal », ainsi qu'au vu des enseignements tirés figurant dans l'évaluation des résultats relatifs au développement et du bilan commun de pays des Nations Unies, le système des Nations Unies et ses partenaires sont tombés d'accord sur cinq réalisations pour venir à bout de la fragilité dans toutes ses dimensions et des causes profondes du conflit : a) un développement économique équitable; b) des services sociaux; c) l'équité sociale et l'investissement dans le capital humain; d) la justice et l'état de droit; et e) une gouvernance responsable. Suite à la Conférence de Kaboul où il a été demandé que les organisations des Nations Unies soient à l'unisson, l'équipe de pays des Nations Unies s'est engagée à améliorer l'efficacité du système. De plus, le PNUD confirme l'opportunité de l'application des principes du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles de concert avec le Ministère des finances. Les cinq objectifs du

New Deal en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'état, qui conduisent à la transformation des conflits, serviront de fondement au bon déroulement des programmes prioritaires nationaux et guideront le Gouvernement vers des stratégies non sélectives, menées par le pays, à son initiative. Dans le cadre du New Deal, et en accord avec les principes d'efficacité de l'aide énoncés à Monterrey, Rome, Paris, Accra et Busan, le PNUD œuvre à améliorer la gestion de l'aide pour mettre progressivement en adéquation le financement du développement avec les priorités nationales, les initiatives des donateurs, les dispositifs et les mécanismes de responsabilisation nationaux tels que la base de données sur l'aide au développement, et veille à allouer les ressources selon des approches sectorielles harmonisées.

4. Les domaines d'intervention du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement semblent indiquer que les interventions sont le plus efficaces lorsque les responsabilités des débiteurs de l'obligation et les droits des usagers sont pris en compte. En outre, pour parvenir à consolider la paix, il faut surmonter les problèmes de développement en s'attaquant aux racines mêmes du conflit et de l'exclusion. Le PNUD adoptera une approche au cas par cas qui examinera certains des liens cruciaux et des corrélations entre les conflits et une meilleure gouvernance, et entre la pauvreté et la résilience de la population. Comme le met en lumière l'évaluation des résultats en matière de développement, les travaux du PNUD sur un ensemble de problèmes liés à la gouvernance et à l'état de droit au niveau national et infranational sont particulièrement appréciés et d'une utilité évidente en Afghanistan. Néanmoins, le PNUD n'a obtenu que de modestes résultats en ce qui concerne la création d'activités rémunératrices, ce qui montre qu'il lui faut décupler ses efforts pour créer des moyens de subsistance durables afin de réduire la pauvreté et, dans la mesure du possible, pour accroître la coopération régionale et triangulaire. Une analyse de l'évolution du conflit effectuée par le PNUD en 2013, qui a permis de cerner les origines du conflit en Afghanistan, souligne qu'il faut s'employer à faire reculer la pauvreté et à demander à l'administration publique de rendre des comptes. Cette étude a recensé plusieurs causes de conflit et de fragilité. Parmi celles-ci figurent la politique fondée sur le népotisme, l'exclusion politique, l'insécurité économique, la gouvernance inefficace, un appareil judiciaire d'état chancelant et une répartition inégale des rares moyens de subsistance.

5. Les insuffisances dans la conduite des affaires publiques sont à la fois une cause et une conséquence de la fragilité. Il importe de promouvoir une gouvernance responsable à tous les niveaux pour résoudre le problème de l'exclusion en Afghanistan. Il faut renforcer le rôle du Parlement et des organes de gouvernance infranationaux et tisser un lien robuste entre les institutions de l'État, la société civile et le secteur privé afin de consolider la paix. Les organes de gouvernance ont besoin de temps pour achever de se développer et permettre aux services de l'État de se rapprocher de tous les citoyens. En raison essentiellement de problèmes de capacités et de corruption, une grande partie de l'aide internationale court-circuite les systèmes gouvernementaux, ce qui a conduit à la création de structures parallèles et, notamment, d'une fonction publique parallèle. Pour contribuer au renforcement des services administratifs de base, le PNUD veillera à ce que ses efforts de développement des capacités n'aboutissent pas à la substitution de capacités. Il a déjà synchronisé son assistance avec la politique nationale d'assistance technique. Depuis 2002, le PNUD s'efforce de mettre en place un mode d'administration effectivement responsable. Après avoir prêté son concours avec succès à toutes les

élections présidentielles et parlementaires, étoffé les capacités du Parlement et renforcé la gouvernance infranationale à l'échelon des provinces et des districts, le PNUD accentuera son engagement dans des démarches participatives et collaborera étroitement avec les partenaires nationaux, parmi lesquels la Commission afghane indépendante des droits de l'homme.

6. Il apparaît que l'accès à la justice et le respect de la légalité sont des domaines dans lesquels les Afghans et les Afghanes ont de fortes attentes. La police, qui compte près de 150 000 hommes et femmes, passera progressivement d'un rôle paramilitaire à un rôle plus civil, avec pour ambition de défendre la sûreté et sécurité de tous les citoyens. À la lumière des enseignements tirés du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan, cela doit s'inscrire dans un système plus solide d'administration de la justice et de la police afin de renforcer l'ensemble de l'appareil judiciaire et vaincre la corruption, en tenant compte du caractère unique de l'Afghanistan avec ses multiples traditions juridiques. Une enquête menée en 2012 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Haute Autorité de contrôle et de lutte contre la corruption a révélé que 73 % des Afghans estiment que l'appareil judiciaire est la plus corrompue des institutions de l'État. L'Afghanistan a besoin d'un soutien de taille pour satisfaire aux normes des droits de l'homme et aux obligations juridiques gravées dans sa Constitution. Le plus grand programme du PNUD au monde, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, consiste à aider la police, par le versement de salaires et avec l'aide du Ministère de l'intérieur, à effectuer la transition de force paramilitaire à service de police civile. Avec l'appui du Ministère de la justice et la possibilité d'accès à des mesures de justice, cela constituera, notamment pour les femmes, une approche intégrée à la réforme et à l'organisation du secteur judiciaire. Il convient de redéfinir le rôle même du principal mécanisme de décaissement, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan.

7. Par ailleurs, si l'on souhaite progresser, le développement économique et la dépaupérisation sont indispensables, moyennant des stratégies adaptées à la région et une coopération régionale et Sud-Sud visant à remédier à l'exclusion et à l'explosion du nombre de jeunes et à développer la résilience des populations. Environ 36 % de la population afghane vit sous le seuil de pauvreté national, une situation inchangée depuis plus de six ans. La proportion de la population active occupant des emplois précaires est de 79 % pour les hommes et 87 % pour les femmes (2011-2012), ce qui montre la fragilité de l'économie et la possibilité pour de vastes segments de la population de sombrer encore plus dans la pauvreté lorsqu'ils doivent affronter des chocs ou des catastrophes naturelles. Puisque plus de 80 % de la population dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens d'existence, dans un paysage sociopolitique dominé par les réseaux clientélistes, l'atténuation de la pauvreté en Afghanistan exige une intervention directe qui garantit un accès équitable aux richesses telles que la terre et l'eau. De surcroît, approximativement 250 000 Afghans sont touchés par des catastrophes naturelles chaque année, et le pays compte 650 000 personnes déplacées du fait des conflits. De larges pans de la population rurale n'ont toujours pas accès à une énergie peu coûteuse, vitale pour le développement économique local. Le PNUD apporte déjà une aide à toutes les provinces et à environ 80 % de tous les districts, pour améliorer la planification, la budgétisation et la mise en œuvre d'infrastructures de production plus appropriées au développement local. Il conviendrait que cette aide soit accrue pour permettre de s'atteler aux problèmes de formation de revenus et de moyens de

subsistance durables, notamment pour les jeunes, par le développement de l'entrepreneuriat et la création d'emplois. Le PNUD améliorera également l'approvisionnement en énergie, soutiendra une gouvernance écologique et renforcera les capacités d'adaptation au changement climatique et aux catastrophes.

8. En 2012, selon l'indice d'inégalité entre les sexes, l'Afghanistan a été classé 147^e sur 148 pays. Les femmes sont souvent les plus exposées aux répercussions des conflits et de la pauvreté, et sont régulièrement victimes de la violence sexiste. Bien que leur condition se soit quelque peu améliorée, les pratiques culturelles et religieuses continuent de compromettre leurs droits et leur qualité de vie. Pour pousser plus loin sur la lancée d'un projet sur l'égalité des sexes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous ses projets ces dernières années, le PNUD sélectionnera des ministères d'une importance déterminante et certaines provinces clés pour plaider en faveur des résolutions 1325 et 2122 du Conseil de sécurité et promouvoir l'autonomisation des femmes et le mécanisme de suivi afin que les lois et les droits nationaux et internationaux soient respectés, en accordant une attention particulière à la violence sexiste. La Déclaration du Millénaire a établi que l'égalité des sexes est aussi bien un objectif en soi qu'une condition préalable à la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. L'évaluation nationale des risques et de la vulnérabilité pour la période 2011-2012 a relevé que seul 19 % des femmes en âge de travailler occupent actuellement un emploi, contre 80 % des hommes. Enfin, bien que le nombre de cas signalés de violence à l'encontre des femmes ait légèrement diminué, passant de 6 796 cas en 2008 à 6 000 en 2012, le nombre réel d'incidents violents commis à l'égard des femmes est bien plus élevé, comme l'a reconnu le Gouvernement dans le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2012, car un grand nombre d'incidents ne sont pas déclarés. Les données montrent clairement que la situation des femmes, notamment des filles, a connu quelques avancées, mais ces progrès restent fragiles et réversibles.

9. L'avenir du programme de pays pour l'Afghanistan est incertain, à cause d'une série de difficultés économiques, sociales, politiques et sécuritaires. La communauté internationale intervient de façon importante pour aider le pays à négocier le passage de la transition à la transformation et à parvenir à l'autosuffisance. Les prochaines années seront marquées par un effacement de la communauté internationale et une réduction probable du rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Au fur et à mesure que le ciblage de l'aide de la communauté internationale évolue, passant de l'appui à la sécurité et à la stabilisation au développement durable et à la résilience, le PNUD prépare ses interventions en se fondant sur des hypothèses nées de débats sur d'éventuels scénarios pour l'avenir. Le PNUD accroîtra sa valeur ajoutée en rééquilibrant son programme et en conservant une position souple. Pour cela, il s'appuiera sur une présence régionale modulable, des sources de financement et des partenariats nouveaux et de plus en plus amples, et une adroite gestion des risques. Dans le cadre du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PNUD et les partenaires des Nations Unies décideront comment travailler ensemble par secteur géographique et par domaine. Au niveau national, le PNUD fera porter ses efforts sur les processus électoraux et cherchera à renforcer les capacités du Gouvernement pour qu'il assume la responsabilité de la gestion d'une police civile. Pour mettre un terme aux disparités à travers le pays, le PNUD améliorera les moyens de subsistance et la résilience des communautés au niveau infranational, et

aidera l'Afghanistan à lutter contre la pauvreté et à affermir les progrès économiques réalisés. Le PNUD tentera de régler le problème de la marginalisation des femmes et des groupes vulnérables en consolidant ses activités avec les acteurs étatiques et non étatiques, la société civile et les collectivités locales. Il s'emploiera à diversifier ses partenaires de financement, s'orientant initialement vers le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les retombées de l'action du PNUD se traduiront par de plus grandes possibilités sur le plan politique, social et économique pour tous les Afghans, de meilleurs dispositifs pour une gestion des affaires publiques responsable passant par la primauté du droit, et la lutte contre l'exclusion sociale. Le PNUD s'engage à réserver 15 % de ses ressources à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le programme de pays a pour objet de mener à bien des transformations profondes dans un environnement d'une grande complexité et insécurité. Le PNUD continuera de s'adapter à une réalité nationale en pleine évolution dans quatre des cinq domaines de réalisations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement esquissés ci-dessous, et jouera le rôle de chef de file et de catalyseur dans ces domaines, ainsi qu'il le lui a été demandé. La sensibilisation aux différents aspects du conflit sera prise en compte dans tout le programme et figurera en bonne place dans tous les projets. Une analyse de la politique, de l'économie et du conflit dans les provinces où intervient le PNUD sera effectuée par ses antennes régionales au niveau infranational. Elle s'accompagnera d'une plus grande utilisation des systèmes nationaux, d'un recentrage sur le renforcement des capacités plutôt que sur la substitution de celles-ci, et d'une aide à la suppression progressive des structures parallèles et au renforcement de sa politique de régionalisation. Pour chaque résultat du programme de pays, le PNUD élaborera un document présentant la stratégie adoptée, en concertation avec ses partenaires et le nouveau Gouvernement et en fonction de l'évolution du mandat de la MANUA après 2015.

11. Le PNUD veillera à ce que les quatre paramètres ou principes directeurs transversaux suivants soient pris en considération dans les stratégies de réalisation du programme de pays qui seront définies après que le programme aura été approuvé :

a) *Des démarches au niveau local permettant de mieux cibler les destinataires.* Une analyse de base et une analyse socioéconomique seront réalisées dans des régions et des provinces pilotes pour que les avantages reviennent directement aux responsables, aux pauvres, aux femmes et aux autres destinataires voulus, comme les personnes déplacées. Une planification participative favorisera l'adhésion des habitants, ce qui débouchera sur des interventions viables mettant en pratique une programmation sensible au conflit, les droits de l'homme et le principe consistant à « ne pas nuire »;

b) *Extensibilité des résultats et recours à des démarches multidisciplinaires.* Le recours au cas par cas permettra au PNUD d'instaurer une synergie entre les réalisations et les domaines d'intervention de sorte que les progrès plus rapides vers des objectifs précis contribuent au développement et à la cohésion sociale;

c) *Création de partenariats.* Ceci supposera de faire davantage appel aux acteurs étatiques et non étatiques en Afghanistan, et de permettre, au niveau régional et mondial, par le biais de la coopération Sud-Sud, que les meilleures expériences comparatives nationales et internationales soient intégrées dans les domaines d'action du programme de pays;

d) *Utilisation des mécanismes nationaux et de la stratégie « Unis au service de l'ONU ».* L'unité d'action prévoyant l'utilisation de plans de travail intégrés et de programmes conjoints, coordonnés par des groupes de travail interinstitutionnels travaillant sur des réalisations données, a été accueillie favorablement.

12. La **réalisation 1** du descriptif de programme de pays, qui porte sur la gouvernance responsable, tente de pallier les carences en matière de gouvernance et répond à la nécessité de renforcer la responsabilité des institutions et de faire avancer la réforme de l'administration, en s'intéressant particulièrement à certaines régions et provinces. Le PNUD préconise :

a) *Des processus politiques ouverts à tous et des institutions représentatives.* En liaison avec la MANUA, l'appui du PNUD au cycle électoral permettra aux institutions nationales de mieux organiser les élections présidentielles, parlementaires et locales. Le PNUD est déjà partenaire des principales instances électorales. Il apportera son concours à l'Assemblée nationale pour renforcer ses capacités en vue de s'acquitter de son mandat constitutionnel. Au niveau infranational, le PNUD nouera des contacts avec le nouveau Gouvernement afin d'évoquer les options en matière de politiques, y compris au sujet de la décentralisation fiscale et des dispositifs de responsabilisation, de façon à améliorer la participation et à associer toutes les parties dans la prise de décisions, notamment en reconnaissant le rôle propre des systèmes de gouvernance traditionnels comme les chouras et les jirgas dans le contexte afghan. D'autre part, le PNUD prévoit de renforcer les moyens des conseils de province élus, des conseils de coordination des districts et des conseils municipaux. Cela confortera l'institutionnalisation des processus démocratiques et garantira un développement économique équitable et la promotion de la justice, de l'état de droit et des droits des femmes en tant que priorités fondamentales des interventions du PNUD pour le développement au niveau infranational;

b) *Des capacités institutionnelles au service de la consolidation de la paix.* Dans le prolongement du Programme afghan pour la paix et la réintégration et des éventuelles dispositions qui le remplaceront, le PNUD adoptera une double démarche pour traiter les causes profondes du conflit : i) à l'échelon national, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec la MANUA et le Ministère des finances pour définir les politiques, notamment en utilisant des outils comme la mise en œuvre du programme du New Deal et la prise en compte des indicateurs relatifs à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État dans les processus de planification du Gouvernement; et ii) à l'échelon des provinces et des districts, le PNUD encouragera les solutions locales au conflit en recourant à la médiation des conseils de province, des conseils de coordination des districts, ainsi qu'en donnant la parole aux chouras et aux jirgas traditionnelles, et fera en sorte que l'accès aux ressources naturelles locales et leur gestion soient équitables. Avec l'aide du PNUD, le Gouvernement créera, initialement dans trois provinces, des conseils de coordination des districts, dont le nombre augmentera progressivement, en fonction des conditions d'accès et de sécurité. Comme l'a mis en lumière le rapport sur

l'analyse des risques établi pour le PNUD en 2013, le bureau de pays dressera une typologie des risques transversaux et politiquement sensibles pour les interventions destinées à la consolidation de la paix. La méthodologie de gestion des risques donnera des orientations quant à l'extensibilité de ces interventions;

c) *Le renforcement des capacités pour une meilleure prestation de services.* Le PNUD participera à l'amélioration du potentiel technique des principaux ministères et organes gouvernementaux tant au niveau central qu'infranational. Les capacités en matière de planification, d'exécution du budget, de transparence et de responsabilisation sont une priorité, qui recouvrira la lutte contre la corruption. Parmi les partenaires clés, figureront la Commission de la fonction publique, la Banque mondiale et l'équipe de pays des Nations Unies, qui concourront à harmoniser les actions. Au niveau infranational, l'aide fournie aux bureaux des gouverneurs de province sera renforcée par une stratégie de proximité au niveau du district, comme le veut la stratégie de régionalisation du PNUD. Il est prévu qu'au moins 50 % de l'aide provienne du budget national, qu'un minimum de 80 % soit aligné sur les programmes prioritaires nationaux, et qu'une collaboration ait lieu avec l'initiative de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités en vue d'obtenir des résultats, qui a pour objet de renforcer les capacités de prestation de services des principaux organismes d'exécution. Le PNUD, de même que d'autres donateurs, a aidé le Ministère des finances à préparer le premier plan de gestion des finances publiques et apportera son appui à l'élaboration du deuxième. Le plan de gestion des finances publiques établira le programme gouvernemental visant à renforcer l'exécution effective du budget national et à accroître la transparence et la responsabilisation avec l'intention de faire progresser la lutte contre la corruption et en tirant parti de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

13. La **réalisation 2** du descriptif du programme de pays, qui porte sur la justice et l'état de droit, a pour but de développer la confiance dans l'accès aux mécanismes judiciaires, en mettant l'accent sur les personnes marginalisées et les pauvres; de soutenir la réforme législative et l'élaboration de lois; de renforcer le contrôle civil sur la police et la justice. Pour accroître la confiance et l'accès à un état de droit, juste, véritable et responsable, deux interventions sont envisagées :

a) *Justice et organisation de la police.* Le PNUD prolongera son appui aux réformes nationales sectorielles et poursuivra sa collaboration avec la MANUA et d'autres protagonistes, dont les membres du Groupe de donateurs chargé de l'état de droit et de la justice, qui œuvrent dans les domaines de la justice et de la police à renforcer la confiance dans les institutions judiciaires. Le rapprochement entre le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice, le Bureau du Procureur général et le Ministère de la condition féminine, et entre les prestataires de services juridiques officiels et non officiels, permettra d'harmoniser les politiques, comme le recommande l'évaluation des résultats des activités de développement qui reconnaît les atouts évidents du PNUD. Dans les Ministères de l'intérieur et de la justice, la réforme des processus de planification de base, ainsi que celle des finances, de l'exécution du budget et de la gestion des ressources humaines, bénéficieront d'un soutien. Au sein du Ministère de l'intérieur, la professionnalisation de la police et le renforcement des capacités, couplés au programme national relatif à la police et au plan stratégique quinquennal du Ministère, permettront au Gouvernement de prendre en charge la rémunération des agents de police, ce transfert découlant d'une évaluation du renforcement des capacités et d'une stratégie de gestion des risques approuvées d'un commun accord. Au sein du Ministère de la justice, le PNUD

continuera d'épauler la cellule de défense des droits de l'homme pour que davantage de lois soient conformes aux droits de l'homme. Le contrôle externe de la justice et de la police sera plus rigoureux grâce à la Commission indépendante des droits de l'homme, à la société civile et au Parlement. Un renforcement des moyens du comité parlementaire chargé des finances et des budgets permettra au Parlement de contrôler le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur. En coordination avec le groupe de travail national sur les indicateurs de l'état de droit, le PNUD participera à la formulation et au suivi des indicateurs relatifs à l'efficacité de la justice ainsi qu'à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les dispositifs de contrôle et les mécanismes permettant le dépôt de plaintes seront soutenus de façon à lutter contre les abus administratifs, l'excès de pouvoir et les pratiques répréhensibles;

b) *Accès aux services de justice et de police.* Le PNUD s'attachera à développer et améliorer les services de justice civile, pénale et administrative, ce qui supposera un renforcement de la coordination dans tout le système judiciaire, Ministère de l'intérieur et Ministère de la justice compris. Les compétences de la police nationale demeurent le maillon faible de l'appareil de justice pénale, et le PNUD, en liaison avec d'autres groupes actifs dans le secteur de la police, se concentrera sur la mise au point et l'application d'une stratégie de professionnalisation de la police dirigée par les Afghans. Cette démarche comprendra des éléments importants : alphabétisation, enquêtes criminelles, violence à l'égard des femmes, collaboration avec les procureurs, justice pour mineurs, et police de proximité. Le PNUD collaborera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour répondre aux besoins spécifiques des mineurs et des femmes. Le PNUD commencera avec 10 districts dans six provinces cibles en 2015, pour étendre ses interventions à 100 districts à travers 20 provinces en cinq ans, conformément à son projet de régionalisation et en fonction des conditions d'accès et de sécurité et de l'application des méthodes de gestion des risques.

14. La **réalisation 3** du descriptif de programme de pays fait valoir un développement équitable et sans exclusive. Elle vise à faire régresser le niveau élevé de pauvreté et de vulnérabilité dans le pays tout entier, en plaçant au premier plan les femmes et les jeunes, qui sont plus pauvres et plus fragiles. La pauvreté sévit dans toutes les régions, et les régions les plus pauvres sont souvent les plus inaccessibles. De nouveaux modes de prévention des conflits et de résilience faciliteront l'accès équitable aux ressources naturelles et répondront aux questions de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophes. La démarche suivie comportera trois volets :

a) *Perspectives de sources de revenus durables.* Le PNUD lancera des initiatives pour stimuler le développement économique local sans exclure personne, en contribuant à améliorer les débouchés économiques pour les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes sans emploi, par des approches locales s'articulant avec les plans de développement des provinces et des districts, dans lesquels le PNUD s'investit depuis 2002 par l'intermédiaire du Ministère du relèvement et du développement rural. Le PNUD s'efforce de travailler avec les organes de gouvernance locaux, les partenaires de la société civile et les organismes du secteur privé afin d'offrir des perspectives économiques à l'échelle locale. À l'échelle nationale, le PNUD appuiera les politiques économiques de fond

recommandées dans les programmes prioritaires nationaux relatifs à l'intégration régionale et à la coopération économique. À l'échelon des provinces et des districts, le PNUD donnera une impulsion aux emplois dans l'économie rurale en renforçant les compétences professionnelles des jeunes au chômage, en favorisant la création d'entreprises, en soutenant les petites infrastructures, et en facilitant l'accès aux marchés et aux financements conformes à la charia. Cela pourrait impliquer une aide ciblée pour des solutions durables en faveur des populations déplacées, et cela devrait en principe décourager la culture du pavot. Dans le cadre de l'action plus large engagée en faveur de l'intégration régionale, il se peut que le PNUD entreprenne des études et offre des services consultatifs sur les politiques à suivre pour renforcer l'action des participants au Processus d'Istanbul, au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, et peut-être au Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale. La coopération Sud-Sud et triangulaire avec le Tadjikistan et d'autres pays d'Asie centrale existe déjà dans des domaines comme l'emploi et le commerce local. L'augmentation des recettes nationales est l'une des priorités du Gouvernement, et les industries d'extraction devraient générer un flux de recettes pour financer le développement. Les communautés sélectionnées le seront en fonction du degré d'insécurité alimentaire et de pauvreté, après dialogue avec les conseils de province chargés du développement et les conseils de coordination des districts, et l'exécution se fera par étapes, en parallèle avec la stratégie de régionalisation du PNUD;

b) *Amélioration de l'accès à l'énergie et aux ressources naturelles et renforcement de la gouvernance écologique.* Le PNUD s'investira davantage dans les questions d'accès aux ressources naturelles et leur exploitation équitable. La gouvernance écologique au niveau du Gouvernement et des collectivités, qui fait partie intégrante du développement durable, sera renforcée par des politiques, des plans et des instruments juridiques à mesure que se présenteront de nouvelles possibilités avec le Fonds pour l'investissement mondial. La promotion d'énergies propres et renouvelables, hors réseau de distribution, gérées par les populations locales et leur appartenant, sera un domaine d'action privilégié. Les premiers projets pilotes concerneront sept provinces pendant trois ans. Ces provinces seront désignées par le Ministère du relèvement et du développement rural, le Ministère de l'énergie et de l'eau, et le PNUD, au vu des pénuries d'électricité, des besoins et du potentiel de production d'énergie. Les initiatives seront transposées à une plus grande échelle après trois ans. La politique dans ce secteur consistera à établir des instruments juridiques et des règles concernant l'énergie dans les villages et à améliorer la connexion entre les structures énergétiques du pays et celles des villages. Dans le secteur des industries d'extraction, le PNUD travaillera sur un projet avec la Banque mondiale, l'Agence nationale de protection de l'environnement, le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, et le Ministère des mines, en vue de limiter les effets négatifs de l'exploitation minière sur les écosystèmes et de permettre la participation des collectivités locales;

c) *Résilience face aux catastrophes naturelles et renforcement de l'adaptation aux nouvelles priorités induites par le changement climatique.* Le PNUD apportera son concours à la création de systèmes d'alerte rapide nationaux et locaux qui, associée à l'intégration de la gestion des risques dans les plans de développement locaux, accroîtra la capacité de résistance des communautés, tant aux catastrophes soudaines, que, plus généralement, au changement climatique à moyen et long terme. Les politiques nationales de lutte contre les changements

climatiques, ainsi que cinq provinces sujettes aux catastrophes, seront retenues en concertation avec l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans le but de renforcer le lien entre l'humanitaire et le développement. Les provinces seront choisies en fonction de leur profil de risque et de leur vulnérabilité aux graves conséquences des bouleversements climatiques. L'appui sera étendu à dix provinces d'ici la fin du programme. La formulation des politiques englobera l'aide à apporter pour arrêter définitivement une stratégie et un plan de lutte contre l'incidence du changement climatique avec l'Agence nationale de protection de l'environnement, tandis que la coopération régionale pour la gestion des risques de catastrophes se poursuivra par le canal du Processus d'Istanbul. En principe, au cours du cycle du programme de pays, la plupart des provinces et environ 50 % des districts du pays seront ciblés au titre des trois résultats de cette réalisation.

15. La **réalisation 4** du descriptif du programme de pays concerne l'équité sociale, avec un souci particulier des femmes. Elle répond aux inégalités politiques, économiques et sociales entre Afghans et Afghanes, et à la discrimination et la violence sexistes persistantes. Toutes les réalisations systématiseront la prééminence de la problématique hommes-femmes. Avec le concours du Ministère de la condition féminine, de la MANUA et d'ONU-Femmes, le PNUD dirigera ses efforts sur les trois domaines suivants :

a) *Capacité du Gouvernement de respecter les droits des femmes.* Le PNUD aidera le Gouvernement à mettre en œuvre les engagements juridiques nationaux et internationaux qui concernent la vie des femmes. Le PNUD travaillera avec certains ministères et plaidera en faveur des résolutions 1325 et 2122 du Conseil de sécurité. Six ministères pilotes seront épaulés dans leurs activités de planification et d'élaboration des politiques de façon que les priorités relatives à l'autonomisation des femmes soient incorporées dans leur budget et leurs plans sectoriels pluriannuels, tant au niveau national qu'infranational. Pour amplifier la sensibilisation des ministères aux droits des citoyens, le PNUD met tout son poids, par le truchement des organisations de la société civile et des associations féminines, dans les campagnes de persuasion en faveur de l'inclusion dans les cadres de planification nationaux et infranationaux des priorités des citoyens qui commencent à se faire jour;

b) *Renforcement du suivi et de la supervision des mesures prévues pour les femmes sur le plan national.* Outre les moyens destinés à mettre en œuvre l'appui technique et financier, en partenariat avec les organisations de la société civile, par des actions de sensibilisation, le PNUD étoffera les moyens du Ministère de la condition féminine et des organisations de la société civile en vue de surveiller l'exécution des engagements nationaux et internationaux du Gouvernement et d'en rendre compte. Pour ce faire, le PNUD mettra à profit les nouvelles technologies et plateformes d'échange des connaissances, telles que les mécanismes d'échange au titre de la coopération. Il participera à la création d'une base de données qui servira à suivre l'avancement du Plan d'action national pour les femmes d'Afghanistan et à élaborer les politiques, le budget et les rapports fondés sur l'analyse des faits;

c) *Amélioration de l'application de la législation sur la violence à l'égard des femmes.* La prévention de la discrimination fondée sur le sexe et de la violence sexiste consistera à intervenir pour renforcer les capacités du Gouvernement de sorte qu'il donne suite aux recommandations de la Convention sur l'élimination de

toutes les formes de violence à l'égard des femmes. À l'échelon infranational, des services chargés de l'élimination de la violence envers les femmes, des groupes d'aide à la famille et des centres d'aide juridictionnelle, déjà créés pour étayer la loi nationale sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, serviront à renforcer l'appareil judiciaire, à améliorer les relations avec les organisations de la société civile et à répondre à la violence sexiste.

16. Conscient des difficultés d'accès au niveau infranational en raison de l'insécurité et du manque d'infrastructures, et de la nécessité d'assurer un suivi plus rigoureux des projets et des interactions avec les destinataires, le PNUD met en place une stratégie de régionalisation qui transformera les pôles projets du PNUD en antennes régionales du PNUD. Pour compléter ceci, des stratégies de partenariats et de communication et une stratégie de gestion des risques – en cours d'élaboration – proposeront non seulement un modèle de communication avec les populations locales, au niveau régional et provincial, mais des moyens d'élargir les interventions. Les pôles régionaux du PNUD seront implantés dans les mêmes lieux que d'autres organismes des Nations Unies, autant que faire se peut, afin de susciter une programmation axée sur la région et une synergie entre les résultats. Huit pôles ont été établis (Balkh, Bamyan, Helmand, Herat, Kandahar, Kunduz, Nangarhar, et Paktia). En étant plus près des communautés, le PNUD sera plus à même d'évaluer les besoins, de cibler précisément les interventions, de recueillir des données de meilleure qualité et de surveiller les activités. La régionalisation aura un effet démultiplicateur sur les programmes et accroîtra l'efficacité opérationnelle grâce au regroupement, aux locaux et services communs. Elle renforcera aussi la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Si cette stratégie de régionalisation pose certains risques en matière de sécurité, d'accès, de moyens de contrôle et de viabilité financière, les antennes, en améliorant les interactions avec les partenaires locaux, en collectant de meilleures connaissances et informations locales, et en réalisant une analyse du conflit dans les provinces, permettront une extension et un enrichissement des programmes par la prévision de scénarios pour le jour où les conditions de sécurité et les infrastructures seront plus favorables.

17. Le PNUD privilégiera de plus en plus la participation en amont à la définition des politiques, se désengageant peu à peu de son rôle de prestataire de services qui pourrait se substituer aux capacités du Gouvernement. Des partenaires bilatéraux seront associés à la communication d'informations à la direction stratégique du PNUD au sujet des réalisations, compte tenu des programmes des donateurs déjà en place dans ces régions, ainsi qu'au sujet des résultats de gestion, notamment la régionalisation et la gestion des risques. Cet objectif sera réalisé grâce à l'organisation d'échanges de vues comme une réunion stratégique de haut niveau tous les deux mois, présidée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/représentant résident, et, à un niveau plus technique, par l'intermédiaire du Groupe consultatif des donateurs et la participation aux groupes de coordination des donateurs, par exemple le groupe chargé de l'état de droit et de la justice. Des dispositions telles que des visites conjointes dans les provinces et la mise en commun des informations émanant des antennes seront d'autres moyens de coopérer. Mesurant l'importance de la coopération régionale pour l'Afghanistan, le PNUD s'appuiera de plus en plus sur les ententes en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, à la fois pour les projets et les plans directeurs multilatéraux. La participation au Processus d'Istanbul sera intensifiée et une aide sera offerte aux institutions nationales pour que soient mises en vigueur deux

mesures de confiance liées a) aux échanges, au commerce et aux possibilités d'investissement, et b) à la gestion des risques.

18. Comme l'indique l'évaluation des activités de développement, le PNUD doit multiplier ses liens avec la société civile, ce qui lui permettra de mener à bien ses programmes et en même temps de renforcer la responsabilisation, de lutter contre la corruption et de promouvoir l'égalité des sexes. En soutenant les titulaires de droits au niveau local, le PNUD facilitera l'autonomisation des communautés grâce à la sensibilisation et au renforcement de leurs capacités pour accéder aux services et exercer leurs droits. Ceci pourrait s'étendre aux handicapés et aux personnes vivant avec le VIH. Cela se fera par différents moyens, notamment par la mise en place d'un programme national bénévole soutenu par les Volontaires des Nations Unies visant à faire participer les jeunes au développement, accompagné d'un financement provenant de fonds comme le Fonds mondial. Au niveau central, le PNUD noue des relations avec les organisations de la société civile par l'entremise du Comité consultatif de la société civile récemment créé, auquel les organisations fournissent des informations stratégiques aussi bien que techniques pour les programmes du PNUD. Dans certains domaines, le PNUD sera de plus en plus à l'écoute et fera intervenir des représentants du secteur privé, comme les chambres de commerce, en tant que membres des mécanismes consultatifs locaux, les incitant à rassembler des fonds pour soutenir le développement économique local.

III. Gestion du programme et des risques

19. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD à l'obtention de résultats sur le plan national et tient lieu de premier dispositif de responsabilisation devant le Conseil d'administration, permettant de déterminer si les résultats attendus sont en adéquation avec les ressources affectées au programme de pays. Les politiques et les procédures concernant les programmes et le fonctionnement du PNUD, ainsi que le cadre de contrôle interne, définissent les obligations des responsables des programmes au niveau du pays, des régions et du siège. De préférence, les modalités d'exécution seront nationales et pourront, le cas échéant, être remplacées par une exécution directe pour tout ou partie du programme, afin de répondre à une grave insuffisance de moyens ou en cas de force majeure. Des modalités de mise en œuvre particulières feront l'objet d'un accord avec le Gouvernement et seront décidées en fonction des besoins et des moyens.

20. Le bureau de pays remaniera la structure interne de son programme en vue de mener à bien les quatre réalisations, et chacune de celles-ci sera confiée à une équipe du programme, ce qui renforcera la cohérence du programme et permettra de résoudre les problèmes de développement au cas par cas. Les modifications de fonctionnement se feront suivant la stratégie mondiale de regroupement du PNUD, avec un transfert des activités essentielles vers des centres de services uniques dans diverses régions – dans le cas de l'Afghanistan, à Kuala Lumpur et à Bangkok – dans l'intérêt de l'efficacité et de l'utilisation optimale des ressources. Dans l'esprit d'"Unis au service de l'ONU", le PNUD collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de gestion du programme pour mettre en œuvre les programmes de travail intégrés du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PNUD est favorable à une évaluation concertée des capacités et à une gestion commune des risques, dans le strict respect des principes de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Un groupe de travail des

Nations Unies est déjà actif dans ce domaine. Des initiatives telles que le partage des locaux seront présentées par l'Équipe de gestion des opérations de l'ONU, au regard des évolutions concernant la présence de la MANUA.

21. Les risques les plus sérieux auxquels se heurte le PNUD ont trait à la sécurité et aux problèmes politiques et fiduciaires, auxquels il faudra impérativement réfléchir si l'on souhaite la réussite du programme. Pour faciliter la mise en place d'une stratégie d'atténuation des risques ciblée, le PNUD a dégagé trois catégories : risques stratégiques, externes et internes. Les risques stratégiques comprennent les pressions politiques, les contraintes liées aux modalités de mise en œuvre, et les limites qu'imposent les mécanismes d'exécution inscrits au budget. Les risques externes englobent la restriction de l'accès au niveau infranational et local en raison de l'aggravation des conditions de sécurité, de la diminution des financements octroyés par les donateurs, de la faiblesse des infrastructures, des moyens limités des partenaires d'exécution, et de la corruption. Les risques internes sont aussi bien les mouvements de personnel et les compétences de celui-ci, l'insuffisance des mesures de contrôle et de responsabilisation, que les systèmes de gestion financière. Les répercussions pourraient être le préjudice en termes d'image, une mauvaise gestion des fonds, l'inefficacité des interventions et l'impossibilité d'exécuter, de suivre et d'évaluer les activités convenablement. La transition au sein du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, en particulier, exigera une gestion des risques bien pensée.

22. La stratégie de gestion des risques du PNUD repose sur des partenariats plus solides et sur les enseignements tirés de l'évaluation des résultats en matière de développement, sur les activités du Groupe de la gestion des risques et de la mise aux normes, et sur les audits et contrôles inopinés effectués régulièrement par le bureau de pays. L'évaluation des risques, le contrôle et les examens réguliers seront entrepris avec les parties prenantes. Ils comporteront l'utilisation anticipative des évaluations de l'importance relative des programmes et de méthodes innovantes pour le recueil de données et l'analyse des résultats. Ces dispositifs seront intégrés à la conception du projet, aux procédures d'approbation, aux impératifs de suivi, aux évaluations de l'efficacité de l'action et aux modalités de clôture des projets. Eu égard à la cohérence de l'action des Nations Unies, un groupe chargé de la gestion des risques a été créé au sein du Bureau du Coordonnateur résident pour que les organismes de l'ONU adoptent des activités de mobilisation et un positionnement communs et pour fournir des outils et des mécanismes de gestion des risques et de partage des risques.

23. Pour assurer la continuité en cas de détérioration grave de la sécurité, un plan de continuité des opérations a été mis au point. Le groupe de la gestion des risques et de la mise aux normes au sein du bureau de pays est le principal organe chargé de l'application des systèmes de gestion des risques. Le PNUD a par ailleurs établi un service spécial d'audit et d'enquête, et des niveaux ont été fixés pour l'évaluation de l'importance relative des programmes s'agissant des activités du PNUD, qui sont toutes accomplies conformément à ce cadre d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

IV. Suivi et évaluation

24. Intervenir dans une situation précaire, avec une très grande insécurité, des systèmes locaux de gestion de l'information réduits à leur plus simple expression, et une absence de données complètes et précises a été une tâche redoutable pour l'action de suivi et d'évaluation. Il est difficile de planifier avec précision à partir des besoins et d'assurer un suivi, un contrôle et une évaluation efficaces du fait de l'accès restreint à certaines zones rurales, auquel s'ajoute le manque de moyens du Gouvernement et des organismes locaux pour la collecte de données. Ces difficultés ont rejailli sur le coût des programmes et des projets, qu'il faudra aborder.

25. Le nouveau programme de pays accentuera les efforts de contrôle et d'utilisation des données pour évaluer en permanence les effets concrets. La structure organisationnelle sera composée du Groupe chargé de la collecte de données pour le développement, dirigé par le FNUAP, du Groupe de travail des Nations Unies sur le suivi et l'évaluation, et des bureaux infranationaux du PNUD, conformément à la stratégie de régionalisation. Le PNUD travaillera avec le bureau du Coordonnateur résident et l'équipe de gestion du programme de l'ONU afin d'établir un mécanisme global de recueil de données au sein du bureau du Coordonnateur résident. D'autre part, le PNUD fera appel au Comité consultatif de la société civile, instance nouvellement créée permettant de s'associer avec certaines organisations de la société civile pour contrôler les programmes dans leurs domaines de compétence respectifs. L'accent sera mis sur le suivi des résultats concrets des réalisations, afin d'accomplir des progrès sur la base des critères de réussite en matière de prestations.

26. Le système de suivi et d'évaluation du PNUD prendra appui sur les bilans et les rapports relatifs à la progression des projets, ainsi que sur les évaluations des résultats et des programmes, ce qui permettra de valider les résultats, de tirer des leçons et d'évaluer constamment l'action du PNUD. Le PNUD pourra ainsi tirer avantage des nouvelles possibilités et adapter ses attentes aux modifications des circonstances extérieures, notamment des conditions de sécurité. Les méthodes de suivi et d'évaluation particulières consisteront en un suivi réalisé par un service extérieur, des missions de surveillance effectuées régulièrement par le PNUD et des études quantitatives. Le PNUD et l'ONU dans son ensemble étudieront les possibilités de surveillance par satellite, de suivi par téléphone mobile et de l'usage d'autres nouvelles techniques de suivi dans des environnements précaires et mal sécurisés.

Le PNUD soutiendra les efforts communs déployés par les Nations Unies pour renforcer les capacités institutionnelles nationales en vue de collecter, d'actualiser, d'analyser et d'utiliser les informations statistiques pour affirmer, par des dispositifs nationaux, les politiques et les stratégies de développement fondées sur des observations factuelles. Le bureau de pays collaborera avec l'Organisation centrale de statistique et utilisera son évaluation périodique des risques et de la vulnérabilité du pays comme source principale d'information au niveau infranational. Le PNUD aidera certains ministères partenaires à rassembler des données se rapportant à leur secteur. Pour ce faire, il s'emploiera, avec les services gouvernementaux, à élaborer des systèmes destinés à recueillir, conserver et analyser les informations nécessaires au suivi des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du programme de pays pour l'Afghanistan.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Afghanistan (2015-2019)

Priorité ou objectif national : Voir liste des priorités et objectifs nationaux dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

PNUAD 5/Réalisation 1 du programme de pays. Instauration à tous les niveaux d'une meilleure gouvernance, légitime, transparente et largement représentative, qui permette l'exercice progressif des droits de l'homme

Réalisation 2 du plan stratégique du PNUD. Des méthodes de gouvernance démocratique plus rigoureuses répondent aux attentes des citoyens concernant leur participation, le développement, l'état de droit et l'obligation de rendre des comptes.

<i>Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD</i>	<i>Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités</i>	<i>Résultats du programme de pays à titre indicatif</i>	<i>Principaux partenaires ou partenariats</i>	<i>Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)</i>
Indicateur 5.1 Résultat en matière de transparence budgétaire <i>Donnée de référence (2012)</i> : Résultat mondial selon l'indicateur d'ouverture budgétaire 59 <i>Cible (2019)</i> : Résultat mondial selon l'indicateur d'ouverture budgétaire 30	<i>Source</i> : Indicateur d'ouverture budgétaire <i>Date</i> : 2012 <i>Fréquence</i> : Bisannuel <i>Responsabilité</i> : International Budget Partnership <i>Source</i> : Enquête réalisée auprès de la population afghane par l'Asia Foundation <i>Date</i> : 2013 <i>Fréquence</i> : Annuelle <i>Responsabilité</i> : The Asia Foundation	Résultat 1. Les processus politiques sont plus ouverts et les institutions représentatives sont en mesure de demander plus souvent des comptes au Gouvernement à tous les niveaux <i>Indicateur 1.1</i> . Progrès en vue de répondre aux critères de l'Union interparlementaire pour les assemblées démocratiquement élues <i>Donnée de référence</i> : Les assemblées législatives ne répondent à aucun des critères fixés par l'Union interparlementaire (2013) <i>Cible</i> : 50 % des critères de l'Union interparlementaire sont remplis	Parlement Bureau supérieur de contrôle des finances Direction indépendante de la gouvernance locale Ministère du relèvement et du développement rural Ministère des affaires étrangères Conseils provinciaux des femmes de la région Chouras Jirgas Commission électorale indépendante	Ressources ordinaires 390 000
Indicateur 5.2 Pourcentage de la population interrogée estimant que les élections sont libres et justes <i>Donnée de référence</i> : 61 % <i>Cible</i> : 75 %	<i>Source</i> : Base de données statistiques de l'Union interparlementaire sur les élections <i>Année</i> : 2010 <i>Fréquence</i> : Tous les 3 ou 4 ans <i>Responsabilité</i> : Union interparlementaire	<i>Indicateur 1.2</i> . Les moyens des instances chargées de planifier, d'organiser et de tenir les élections et les référendums sont renforcés <i>Donnée de référence</i> : La Commission électorale indépendante et la Commission indépendante du contentieux électoral ont un plan stratégique et opérationnel, mais son organisation ou sa mise en œuvre comporte des lacunes <i>Cible</i> : La Commission électorale indépendante et la Commission indépendante du contentieux électoral ont un plan stratégique et/ou opérationnel qui est intégralement mis en œuvre avec peu de difficultés, voire sans aucune difficulté	Commission indépendante du contentieux électoral Ministère des finances Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique Haut Conseil pour la paix Programme afghan pour la paix et la réintégration Cabinet du Président Cabinets des Vice-Présidents	
Indicateur 5.3 Pourcentage de la population interrogée se déclarant satisfaite du fonctionnement du gouvernement de la province <i>Donnée de référence</i> : 80 % en 2011 et 2012; 68 % en 2013 <i>Cible</i> : 80 %				

Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Résultats du programme de pays à titre indicatif	Principaux partenaires ou partenariats	Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)
Résultat 2. Les capacités des institutions étatiques et non étatiques sont renforcées aux fins de consolidation de la paix				
<i>Indicateur 2.1.</i> Pourcentage de membres des conseils de province et des conseils de coordination des districts, ventilés par sexe, qualifiés, qui notent une meilleure sensibilisation et aptitude à exercer leur fonction de médiateur dans les litiges et conflits locaux				
<i>Donnée de référence :</i> Aucune				
<i>Cible :</i> Augmentation de 10 % par an, par province				
<i>Indicateur 2.2.</i> Nombre de conflits résolus par les conseils de province et les conseils de coordination des districts				
<i>Donnée de référence :</i> Aucune mesure				
<i>Cible :</i> 10 par province par an				
<i>Indicateur 2.3.</i> Pourcentage d'objectifs du New Deal en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État intégrés dans les cadres de planification nationaux (plan stratégique quinquennal, programmes prioritaires nationaux, nouvelle stratégie nationale de développement) contrôlés et réalisés				
<i>Donnée de référence :</i> Indisponible; sera établie à partir de la prochaine étude dans le cadre du New Deal				
<i>Cible :</i> Au moins 50 % des objectifs du New Deal en matière de consolidation de la paix et édification de l'État apparaissant dans les cadres de planification actuels et 70 % des objectifs intégrés sont contrôlés				
Résultat 3. Capacités des institutions nationales et locales renforcées grâce à une amélioration de l'évaluation, de la planification et de la budgétisation pour répondre aux priorités de développement, notamment concernant les personnes les plus vulnérables et les femmes				
<i>Indicateur 3.1 :</i> Pourcentage de provinces dont au moins 60 % du budget est en phase avec les plans des provinces (avec preuves d'une budgétisation axée sur l'égalité hommes-femmes)				

Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Résultats du programme de pays à titre indicatif	Principaux partenaires ou partenariats	Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)
		<p><i>Donnée de référence</i> : Indisponible, car la budgétisation dans les provinces a débuté en 2014; des données seront disponibles au début de 2015</p> <p><i>Cible</i> : 100 %</p> <p><i>Indicateur 3.2.</i> Nombre de services provinciaux des quatre principaux ministères cités dans des provinces choisies (après évaluation des besoins) atteignant les objectifs du Programme de renforcement des capacités axé sur les résultats de la Banque mondiale</p> <p><i>Donnée de référence</i> : Indisponible (analyse à réaliser; attendue au 3^e trimestre de 2014)</p> <p><i>Cibles</i> : 50 % de mise en œuvre; 50 % de mise en œuvre/à préciser; 50 % de mise en œuvre/à préciser</p>		

Priorité ou objectif national : Voir liste des priorités et objectifs nationaux dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

PNUAD 4/Réalisation 2 du programme de pays. Renforcement de la confiance et de l'accès à des services garants de l'état de droit, justes, efficaces et tenus de rendre des comptes, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme et aux obligations juridiques du Gouvernement

Réalisation 3 du plan stratégique du PNUD. Les pays ont consolidé leurs institutions pour fournir progressivement un accès universel aux services de base.

<p><i>Indicateur 4.1.</i></p> <p>Pourcentage de la population interrogée faisant confiance à la justice et aux institutions garantes de l'état de droit</p> <p><i>Donnée de référence, police</i> : 72 %</p> <p><i>Donnée de référence, tribunaux</i> : 43 %</p> <p><i>Cible</i> : Augmentation de 5 %</p>	<p><i>Source</i> : Enquête réalisée auprès de la population afghane par l'Asia Foundation</p> <p><i>Date</i> : 2013</p> <p><i>Fréquence</i> : Annuelle</p> <p><i>Responsabilité</i> : The Asia Foundation</p>	<p>Résultat 4. Institutions nationales en mesure de renforcer la direction de la justice et de la police</p> <p><i>Indicateur 4.1</i> : % de critères (à établir au 3^e trimestre de 2014) remplis pour le transfert des salaires des agents de police</p> <p><i>Donnée de référence</i> : 0</p> <p><i>Cible</i> : 100 %</p> <p><i>Indicateur 4.2.</i> Pourcentage de réduction des délais de traitement des procédures normalisées récurrentes en matière d'achats, de finances et de ressources humaines au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la justice</p> <p><i>Donnée de référence</i> : À préciser par l'enquête de National Integrity Context and Systems Assessment (NICSAs) en 2104</p> <p><i>Cible</i> : Réduction des délais de traitement de 10 % par an</p>	<p>Ministère de l'intérieur</p> <p>Bureau du procureur général</p> <p>Cour suprême</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Commission afghane indépendante des droits de l'homme</p> <p>Ordre des avocats indépendants afghans</p> <p>Autorité foncière afghane indépendante</p> <p>Conseils de coordination des districts</p> <p>Ministère des affaires étrangères</p>	<p>Ressources ordinaires</p> <p>Rémunérations au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (500 millions de dollars pour 3 ans)</p> <p>1 500 000</p> <p>Autres interventions sur 5 ans</p> <p>350 000</p>
<p><i>Indicateur 4.2.</i></p> <p>Niveau de sûreté et de sécurité dans les districts</p> <p><i>Donnée de référence</i> : À définir</p> <p><i>Cible</i> : Augmentation de 5 % par an</p>				

Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Résultats du programme de pays à titre indicatif	Principaux partenaires ou partenariats	Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)
		<i>Indicateur 4.3.</i> Existence d'un mécanisme de coordination opérationnel entre la police et la justice à l'échelon national et infranational	Direction indépendante de la gouvernance locale Chouras	
		<i>Donnée de référence :</i> Aucun mécanisme de coordination opérationnel	Jirgas	
		<i>Cible :</i> Mécanisme de coordination en place et opérationnel au niveau national et 19 provinces dotées d'un mécanisme opérationnel analogue	Équipe de pays des Nations Unies	
		<i>Indicateur 4.4.</i> Pourcentage des travaux législatifs examinés par le Taqin et le Groupe d'appui en faveur des droits de l'homme	Organisations non gouvernementales	
		<i>Donnée de référence :</i> 10 %	Bureau d'assistance à la sécurité	
		<i>Cible :</i> 100 %		
		Résultat 5. Renforcement des capacités des institutions chargées de faire appliquer la justice et l'état de droit en vue d'améliorer l'accès aux services de justice et de police		
		<i>Indicateur 5.1 :</i> Nombre de districts où magistrats et agents des forces de l'ordre ont organisé des campagnes de sensibilisation, de communication et des échanges de vues réguliers		
		<i>Donnée de référence :</i> À préciser après enquête en 2014		
		<i>Cible :</i> Augmentation de 50 % par rapport à la donnée de référence (établie par l'enquête)		
		<i>Indicateur 5.2.</i> Nombre de provinces appliquant un modèle de professionnalisation de la police afghane inspiré par le souci des populations locales et l'égalité des sexes		
		<i>Donnée de référence :</i> Aucun modèle unique de professionnalisation de la police adopté au niveau national		
		<i>Cible :</i> 17 provinces		
		<i>Indicateur 5.3.</i> Nombre d'affaires défendues par la Legal Aid Grant Facility, ventilées par sexe et type d'affaire		
		<i>Donnée de référence :</i> 0		

Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Résultats du programme de pays à titre indicatif	Principaux partenaires ou partenariats	Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)
<p>Cible : 15 000</p> <p>Indicateur 5.4. Pourcentage d'affaires judiciaires donnant lieu à un jugement (tribunaux de première instance), ventilées par sexe et type d'affaire</p> <p>Donnée de référence : À établir après enquête en 2014</p> <p>Cible : Augmentation annuelle de 5 %</p>				
<p>Priorité ou objectif national : Voir liste des priorités et objectifs nationaux dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</p>				
<p>PNUAD 3/Réalisation 4 du programme de pays. Renforcement de l'égalité sociale des femmes, des jeunes, des minorités et des populations vulnérables grâce à l'application plus satisfaisante et systématique par le Gouvernement des principes de lutte contre l'exclusion dans la mise en œuvre des lois et des politiques existantes et dans l'élaboration de nouvelles</p>				
<p>Réalisation 4 du plan stratégique du PNUD. Les progrès en vue de réduire les inégalités entre hommes et femmes et de favoriser l'autonomisation des femmes sont plus rapides</p>				
<p>Indicateur 3.1. Classement selon l'indice d'inégalité entre les sexes</p> <p>Donnée de référence (2012) : 0,712 (147e sur 148)</p> <p>Cible : Légère amélioration/pas de régression</p> <p>Indicateur 3.2. Pourcentage de recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et exécutées</p> <p>Donnée de référence (2013) : 37 recommandations formulées mais pas encore exécutées</p> <p>Cible : 70 % des recommandations exécutées</p>	<p>Source : Rapport du PNUD sur le développement humain, Indice d'inégalité entre les sexes</p> <p>Date : 2012</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Responsabilité : PNUD</p> <p>Source : Rapport du Gouvernement concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> <p>Date : 2013</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Responsabilité : Gouvernement afghan</p>	<p>Résultat 9. Gouvernement en mesure de respecter les engagements nationaux et internationaux concernant les femmes</p> <p>Indicateur 9.1. Pourcentage de ressources consacrées aux priorités en matière d'égalité des sexes dans six ministères pilotes</p> <p>Donnée de référence : À préciser à partir d'un examen des dépenses réalisé dans le cadre de l'initiative portant sur la budgétisation qui tient compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Cible : Au moins 80 % des ressources allouées à la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes sont réellement consacrées à des projets sur l'égalité des sexes dans six ministères pilotes</p> <p>Indicateur 9.2. Pourcentage de priorités en matière d'égalité des sexes dans les budgets des ministères choisis qui sont définies et approuvées en concertation avec les organisations de la société civile et les associations féminines</p> <p>Donnée de référence : 0 %</p> <p>Cible : Au moins 30 % des priorités en matière d'égalité des sexes sont définies et approuvées en concertation avec les organisations de la société civile et les associations féminines dans six ministères importants</p>	<p>Ministère de la condition féminine</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Direction indépendante de la gouvernance locale</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Organisations de la société civile</p>	<p>Ressources ordinaires</p> <p>48 000</p>

Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Résultats du programme de pays à titre indicatif	Principaux partenaires ou partenariats	Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)
<p>Indicateur 3.3. Existence d'un rapport public sur l'application de la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans chaque province et pourcentage de recommandations émises dans le rapport exécutées</p> <p><i>Donnée de référence (2013) :</i> Rapport publié en février 2014</p> <p><i>Cible (2019) :</i> Le rapport public existe et au moins 60 % de ses recommandations sont exécutées dans chaque province</p>		<p>Résultat 10. Renforcement des capacités du Gouvernement et de la société civile en vue de surveiller les engagements pris au niveau national et international concernant les femmes et d'en rendre compte</p> <p><i>Indicateur 10.1.</i> Existence d'une base de données dans le cadre du Plan d'action national en faveur des femmes afghanes, utilisée par le Gouvernement et la société civile pour l'élaboration des politiques, le suivi et la budgétisation s'appuyant sur les faits</p> <p><i>Donnée de référence :</i> Aucune</p> <p><i>Cible :</i> La base de données est totalement opérationnelle</p> <p>Résultat 11. Systèmes et mécanismes officiels et non officiels opérationnels pour une application efficace des lois et des politiques visant à mettre fin à la discrimination sexiste et à la violence à l'encontre des femmes</p> <p><i>Indicateur 11.1.</i> Nombre de provinces et de districts dotés de véritables services de police, d'assistance juridique et de justice et destinés à empêcher la violence sexiste et à y répondre</p> <p><i>Donnée de référence :</i> Des services de police, d'assistance juridique et de justice existent dans quatre provinces</p> <p><i>Cible :</i> 17 provinces ont amélioré les services de police, d'assistance juridique et de justice pour traiter les affaires de violence sexiste</p> <p><i>Indicateur 11.2.</i> Nombre de provinces où les femmes ont accès à une permanence téléphonique qui fonctionne pour obtenir des conseils juridiques et/ou une protection</p> <p><i>Donnée de référence :</i> Neuf provinces ont une permanence téléphonique qui fonctionne</p> <p><i>Cible :</i> 30 provinces ont une permanence téléphonique qui fonctionne</p>		

Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Résultats du programme de pays à titre indicatif	Principaux partenaires ou partenariats	Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)
		<p><i>Indicateur 11.3.</i> Pourcentage de femmes occupant des postes de haut niveau et pourcentage de femmes traitant les plaintes internes au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la justice</p> <p><i>Donnée de référence :</i> Femmes occupant des postes de haut niveau : 1 % au Ministère de l'intérieur et 1 % au Ministère de la justice. Pourcentage de femmes traitant les plaintes : 20 % au Ministère de l'intérieur et 0 % au Ministère de la justice</p> <p><i>Cible :</i> 10 % des postes à haut niveau sont occupés par des femmes et 40 % des personnes qui traitent les plaintes au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la justice sont des femmes</p>		

Priorité ou objectif national : Voir liste des priorités et objectifs nationaux dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

PNUAD 1/Réalisation 3 du programme de pays. La croissance économique passe à la vitesse supérieure pour réduire la précarité et la pauvreté, renforcer la capacité d'adaptation de l'économie licite et affaiblir l'économie illicite sous toutes ses formes

Plan stratégique du PNUD

Réalisation 1. La croissance et le développement profitent à tous, sont durables et porteurs de capacités de production génératrices d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

Réalisation 5. Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés au changement climatique

Indicateur 1.1.	Source : Évaluation nationale des risques et de la vulnérabilité	Résultat 6. Amélioration des moyens de subsistance, notamment pour les populations vulnérables et les femmes	Ministère du relèvement et du développement rural	Ressources ordinaires
Taux de pauvreté par habitant				360 000
<i>Donnée de référence (2011/12) :</i> 36,3 % (29,1 % en zone urbaine, 36,9 % en zone rurale)	<i>Date :</i> 2011/12, publié en 2014	<i>Indicateur 6.1.</i> Nombre de foyers bénéficiant d'interventions économiques qui proposent des moyens de subsistance durables, ventilé par tranche de revenu et sexe des chefs de famille	Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage	
<i>Cible :</i> Réduction de 2 % du taux global de pauvreté	<i>Fréquence :</i> Tous les quatre ans	<i>Donnée de référence :</i> 2 000 000 foyers	Agence nationale de la protection de l'environnement	
<i>Indicateur 1.2.</i> Pourcentage de la population relié au réseau électrique	<i>Responsabilité :</i> Organisation centrale de statistique nationale	<i>Cible :</i> 4 000 000 foyers (à confirmer à la conception du projet)	Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes	
<i>Donnée de référence (2010) :</i> 81 % de la population urbaine; 29 % de la population rurale	<i>Source :</i> Données d'Énergie durable pour tous	<i>Indicateur 6.2.</i> Nombre de plans de développement des provinces présentant des projets et des possibilités de création de revenus qui tiennent compte des besoins particuliers des groupes vulnérables	Ministère de l'énergie et de l'eau	
<i>Cible :</i> Augmentation globale de l'accès à l'énergie de 5 %	<i>Date :</i> 2010, publiées en 2013	<i>Donnée de référence :</i> Aucune	Ministère des finances	
	<i>Fréquence :</i> Annuelle	<i>Cible :</i> 34	Ministère de l'économie	

Indicateurs de résultats, données de référence et cibles du PNUAD	Source des données, fréquence de leur collecte et responsabilités	Résultats du programme de pays à titre indicatif	Principaux partenaires ou partenariats	Montant des ressources par réalisation à titre indicatif (en dollars)
<p><i>Indicateur 1.3.</i> Pourcentage de la population avec accès à des carburants et combustibles non solides (ventilé par population urbaine et rurale)</p> <p><i>Donnée de référence (2010) :</i> 66 % (urbaine); 5 % (rurale)</p> <p><i>Cible :</i> Augmentation de l'accès à l'énergie de 5 %</p>	<p><i>Responsabilité :</i> Banque mondiale</p>	<p>Résultat 7. Les populations vulnérables et marginalisées, notamment les femmes, bénéficient d'un accès plus aisé et équitable aux ressources naturelles et à une énergie peu coûteuse, notamment grâce à une meilleure gouvernance environnementale</p> <p><i>Indicateur 7.1.</i> Nombre de foyers avec accès à l'énergie, ventilé par foyers dirigés par des femmes</p> <p><i>Donnée de référence :</i> 40 000 foyers</p> <p><i>Cible :</i> 200 000 foyers (cible à confirmer à la conception du projet; référence spéciale aux dispensaires familiaux)</p> <p><i>Indicateur 7.2.</i> Hectares de terre exploités selon des méthodes écologiquement viables, avec le souci de la préservation, de l'accès et du partage des avantages</p> <p><i>Donnée de référence (2014) :</i> 0,3 %</p> <p><i>Cible (2019) :</i> 5 % de la surface totale des terres</p> <p>Résultat 8. Renforcement de la résilience des populations face au changement climatique et aux catastrophes, réduisant ainsi la vulnérabilité et pérennisant les progrès économiques</p> <p><i>Indicateur 8.1.</i> Nombre de provinces dotées de systèmes d'alerte rapide et de gestion des informations opérationnels</p> <p><i>Donnée de référence :</i> 0 province</p> <p><i>Cible (2019) :</i> 10 provinces</p> <p><i>Indicateur 8.2.</i> Nombre de plans de développement des provinces dans lesquels des mesures d'adaptation au changement climatique sont spécifiées et inscrites au budget</p> <p><i>Donnée de référence :</i> 0 plan</p> <p><i>Cible :</i> 17 plans</p>		